

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

**Extrait du Procès Verbal
des délibérations du 23 septembre 2026
DEL-2026-108**

Nombre :

* de conseillers en exercice : 68
* de Présents : 41
* de Représentés : 4
* de Votants : 45 Pour : 45 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme. Marie-Dominique ANDREANI, Mme Michèle ANATOMARCHI, M. Jean-Michel BABOT MATTEI, M. Antoine Joseph BATTESTI, M. Pascal BIAGGI, M. Benoît BRUZI, Mme Françoise CAMPANA, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Jacqueline COLOMBANI, M. Paul-Jean EMANUELLI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, Mme Sylviane GANDON, Mme Marie-Joséphine GERMANI CHIRICHIELLO, M. Eugène GHERARDI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Paul INNOCENZI, M. Olivier MARTINEZ, M. Nicolas MAZZONI, M. Dominique MITRIDATI, M. Pierrick NANNINI, M. Pierre ORSINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Pierre Pascal PIACENTINI, Mme Stella PIERI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Antoine POLI, M. André ROMAGNOLI, Mme Corinne SAROCCHI, M. Paul SCHIAPPA, M. Ange STRAFORELLI, M. Jacques SUZZONI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : Mme Maguy HOURTOLOU, M. Jean-Noel LUCIANI, Mme Marie-Ange MAZZONI, Mme Anne-Cécile MICHELI

Absents : M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Aurélie BACCARELLI GAFFORY, M. Grégory BIAGGI, M. Julien BOSC, M. Michel CERVETTI, M. Philippe CHERICI, M. Balthazar FEDERICI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre FURFARO, M. René GATTACCECA, M. Charles GIACOMI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Sébastien LAURELLI, M. Jean-François MATTEI, M. Ange Toussaint PIERI, M. Etienne RAFFALLI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Pascal SARTI, M. Pierre-Ange SENCY, Mme Patricia SOULLARD, Mme Sylvie SOULLARD.

OBJET : Délibération portant création d'un Comité Social Territorial local (CST) .

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 25 septembre 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 septembre 2026. L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à quatorze heures, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de Castagniccia-Casinca sis à Vescovato – 20215, Petraolo, sous la présidence de Antoine POLI. Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean-Philippe ALESSANDRI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L.251-5 et suivants ainsi que ses articles R.252-30 et suivants ;

VU l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la Fonction publique ;

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents ;

Considérant que l'effectif constaté au 1^{er} janvier 2026 est compris entre 50 et 200 agents ;

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De créer** un Comité Social Territorial local (CST).
- **De fixer** le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 4 et un nombre égal de représentants suppléants du personnel.
- **De fixer** le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local à 4 et un nombre égal de représentants suppléants.
- **D'autoriser** le recueil de l'avis des représentants de l'établissement public.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,



Antoine POLI